



TERMES DE REFERENCES CONSULTANT POUR LA REVISION DU PLAN DE GESTION DES LACS OUNIANGA

Pays :	Tchad
Projet :	Appui à la gestion des lacs d'Ounianga et à la conservation des patrimoines sahariens du Borkou et du Tibesti au Tchad. Convention de Financement N°FED/2016/039-048
Titre du poste :	Consultant chargé de la Révision du Plan de Gestion des Lacs Ounianga
Durée :	30 jours de travail effectifs repartis sur une période n'excédant pas 3 mois.
Lieu d'affectation :	Ndjamena (avec déplacements sur les provinces de Borkou, Ennedi Ouest et le Tibesti)
Type de contrat :	Contrat Individuel
Date limite des candidatures :	25 mai 2020 avant minuit heure de Ndjamena (GMT+1),
Date cible de début mission :	10 juin 2020

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est membre du Consortium SOS SOS SAHEL International France, Association pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL), Association pour la Promotion des Initiatives de Développement Local (APIDEL) et SOS SAHEL International Tchad dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la gestion des lacs d'Ounianga et à la conservation des patrimoines sahariens du Borkou et du Tibesti au Tchad. Le projet couvre trois provinces du pays : le Borkou, l'Ennedi Ouest et le Tibesti. Il s'inscrit dans le cadre de la Convention de Financement n° FED/2016/039-048 signée entre le Gouvernement Tchadien et l'Union européenne le 11/04/2017, mettant en place le « Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) ». L'Objectif global du projet est de contribuer à la protection, à la gestion concertée et à la mise en valeur durable des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne. Une des activités dédiées à l'UICN porte sur la révision du Plan de Gestion des Lacs Ounianga.

Les lacs Ounianga représentent un site naturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2012 sur la base du critère (vii) relatif à la beauté naturelle de son paysage. En effet, le site est un exemple exceptionnel de lacs permanents dans un milieu désertique, un phénomène naturel remarquable résultant de la présence d'un aquifère et d'un système hydrologique complexe associé que l'on ne comprend pas encore parfaitement. En ce qui concerne la beauté du site, le complexe paysager constitue une mosaïque comprenant des lacs aux eaux de couleurs diverses, bleue, verte ou/et rougeâtre, reflétant leur composition chimique, encadrés par des palmeraies, des dunes et des formations gréseuses très spectaculaires, le tout au milieu d'un environnement désertique s'étendant sur des milliers de kilomètres (extrait de la justification du critère vii du dossier d'inscription des lacs Ounianga).

Ce statut de patrimoine mondial des lacs Ounianga impose la mise en place d'un arsenal juridique pour sa protection d'une part et d'autre part la mise en œuvre d'outils de planification et de gestion conformément aux orientations de la convention du Patrimoine Mondial.

Un plan de gestion a été élaboré en 2014 pour le Bien du Patrimoine Mondial des Lacs Ounianga (2014-2023). Ce Plan de gestion a permis une réflexion approfondie sur les conditions d'une gestion durable du site, des règles d'utilisation des ressources ont été établies. Cependant, la mise en œuvre du plan est en deçà des objectifs fixés faute de compétence et de moyens suffisants. De plus, sans accompagnement, les communautés cherchent et appliquent des solutions qui peuvent régler leurs problèmes à court terme, engendrant ainsi des effets négatifs, contraires aux objectifs initiaux.

L'évaluation EoH (*Enhancing Our Heritage*) qui est prévue en amont documentera le plan de gestion du site, permettra d'en apprécier la faisabilité avec plus de précision, et de proposer des modifications, évolutions si nécessaire, en particulier si le contexte a changé. Cependant, le site des lacs d'Ounianga étant un site naturel habité, les populations locales sont parties prenantes de la gestion du site, qui doit servir à la fois les intérêts de la conservation de la valeur universelle du site et les intérêts des communautés. Même s'il impose des contraintes, le classement du site doit être compris comme un intérêt, une valeur ajoutée pour les communautés. L'activité vise à organiser un travail d'analyse et d'anticipation avec les communautés.

Ce statut de patrimoine mondial des lacs Ounianga impose la mise en place d'un arsenal juridique pour sa protection d'une part et d'autre part la mise en œuvre d'outils de planification et de gestion conformément aux orientations de la convention du Patrimoine Mondial.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le processus de révision du Plan de Gestion du Bien des Lac Ounianga. En vue de conduire cette activité, l'UICN souhaite mobiliser un Consultant/Expert pour conduire le processus de révision du plan de gestion des lacs Ounianga dans le cadre du projet d'appui à la gestion des lacs d'Ounianga et à la conservation des patrimoines sahariens du Borkou et du Tibesti au Tchad, financé par l'Union Européenne.

Cette révision doit mettre en exergue les limites de ce plan d'action mis en œuvre à travers les associations locales.

II.OBJECTIF GLOBAL DE LA CONSULTATION

Le but de la consultation est de décrire, la stratégie et les programmes de gestion, des lacs Ounianga sur la base d'une planification quinquennale après analyse de la mise en œuvre du précédent plan de gestion du site.

III.OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique il s'agira de i) Décrire de manière détaillée, les éléments physiques et biologiques, ii) l'environnement socio-économique, iii) les objectifs de gestion à moyen et long terme, iv) les indicateurs d'impact et l'estimation des besoins financiers pour la mise en œuvre du plan de gestion.

IV.MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'UICN, le Consultant travaillera de manière étroite avec toutes les parties prenantes pertinentes des lacs Ounianga et réalisera les tâches ci-après :

1. Evaluer la mise en œuvre du précédent Plan de gestion des Lacs Ounianga sur une base prospective et en tenir compte dans la planification des nouveaux programmes de gestion ;
2. Recueillir, rassembler et évaluer toute l'information pertinente disponible sur le site pour décrire leurs caractéristiques écologiques, fonctions et valeurs, y compris les éléments socio-économiques, culturels. Toute lacune dans l'information pertinente doit être relevée et des alternatives proposées pour corriger cette lacune ;

3. Rencontrer les différents acteurs socioprofessionnels et économiques concernés par les Lacs Ounianga, notamment les communautés locales, les services techniques, ONG locales et les inciter à jouer un rôle actif dans le processus de planification et de validation du plan de gestion ;
4. Accompagner les communautés à une compréhension renouvelée de la situation face aux contraintes qui engendreront des impacts en parfaite adéquation aux objectifs initiaux. Ces objectifs qui sont ceux de servir à la fois les intérêts de la conservation de la valeur universelle du site et les intérêts des communautés. Ainsi, le classement du site considéré comme contrainte, doit être compris comme un intérêt et une valeur ajoutée pour les communautés ;
5. Organiser, un atelier réunissant des représentants de tous les types d'acteurs parties prenantes de la zone des lacs d'Ounianga, tout en leur fournissant les outils leur permettant de comprendre leur situation, d'évaluer leur vulnérabilité et de réviser le plan de gestion dans le cadre d'une vision de long terme cohérente avec les objectifs du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
6. Faire une analyse de l'environnement actuel et apprécier le degré de l'efficacité de la gestion du site sur la base d'éléments de qualité de gestion, de la gouvernance, la viabilité financière, la participation des parties prenantes concernées ;
7. Proposer un plan de gestion révisé participatif des Lacs Ounianga ;
8. Animer une réunion sur la validation du plan de gestion avec l'ensemble des parties prenantes.
9. Elaborer la version finale du plan de gestion révisé des Lacs Ounianga en tenant compte respectivement des objectifs de conservation et des conditions dans lesquelles les Lacs Ounianga seront intégrées dans leur environnement écologique, économique, social et culturel, notamment dans le contexte d'une redynamisation des activités des communautés locales.

Durant, ce processus de révision du plan de gestion une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes et la participation des parties prenantes concernées se feront sur la base de l'évaluation EoH et des données qui y sont recueillies.

V. DUREE DE LA MISSION ET DEROULEMENT

Le consultant travaillera sous la responsabilité UICN et en étroite collaboration avec SOSSIF, APIDEL, SOSSIT et APIL

La mission s'étendra sur une période n'excédant pas 4 mois, avec trente (30) jours de travail effectif.

La mission se déroulera en quatre étapes essentielles établies comme suit :

1. Analyse du plan de gestion actuel

Le Consultant mettra environ 10 jours pour analyser la mise en œuvre du plan de gestion actuel son niveau de mise en œuvre et mettre en exergue les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre.

2. Revue documentaire et concertation avec les acteurs

Au cours de cette période de 10 jours il devra dans un premier temps passer en revue toute la documentation disponible sur les Lacs Ounianga, y compris le rapport de l'évaluation EoH. Dans une seconde période rencontrer les parties prenantes pertinentes en vue de recueillir leur contribution dans le processus de révision du plan de gestion. Il organisera également l'atelier de révision du Plan de Gestion (organisation technique ; l'organisation logistique sera facilitée par l'UICN et les autres Partenaires)

3. Rédaction du plan de gestion actualisé et validation

Cette dernière phase durera 15 jours et sera consacrée à la rédaction du draft du plan de gestion actualisé, ensuite transmission aux différents partenaires et recueil de leurs contributions respectives avant l'atelier de validation.

4. Validation du plan de gestion actualisé et validation

Le Plan de gestion révisé sera soumis à la validation de l'ensemble des Parties Prenantes ; après quoi le Consultant finalisera avec l'intégration de tous les commentaires et soumission de la version finale suivra. Cette phase durera 5 jours.

VI. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus aux termes de l'actualisation du plan de gestion sont :

- Un document du plan de gestion actualisé décrivant clairement les programmes de gestion pour une durée de cinq ans ;
- Un plan d'actions budgétisé de la mise en œuvre du plan de gestion.

VII. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU/DE LA CONSULTANT (E)

A. Compétences requises du/de la consultant (e)

- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication ;
- Excellentes aptitudes analytiques de résolution de problèmes et d'écriture/rédaction ;
- Forte orientation vers le client et les services, ainsi qu'une souplesse avérée ;
- Forte sensibilité aux thématiques transversales (Genre, populations vulnérables etc.)
- Capacité à travailler de manière autonome dans un environnement d'équipe ;
- Aptitude à accepter les contributions et à recevoir des orientations de plusieurs sources et créer une synthèse nécessaire pour aboutir à des résultats concrets ;
- Avoir une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais ; et
- Avoir des capacités à assurer l'appropriation de plusieurs questions et produire des résultats mesurables et cohérents.

B. Formation et expériences

- Avoir un diplôme universitaire supérieur en gestion des ressources naturelles en général et des aires protégées en particulier ;
- Bonne connaissance de la convention du patrimoine mondial et de ses orientations
- Dix (10) ans d'expérience au moins dans le domaine de la gestion des aires protégées en général et des zones humides en particulier ;
- Dispose d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets de gestion/conservation des ressources naturelles, avec un accent particulier sur la gestion des paysages naturels ;
- Expérience avérée dans le développement, la révision et l'évaluation de plans de gestion ;
- Bonne connaissance des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et des zones humides ;
- Avoir la capacité de coordonner efficacement une grande équipe multidisciplinaire ;
- Aptitude à planifier et organiser le travail d'un groupe multidisciplinaire ;
- Avoir une connaissance approfondie de l'environnement socio-économique et culturel des Lacs Ounianga

VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET SOUMMISSION

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature à cameroun@iucn.org et copie à Camille.Jepang@iucn.org au plus tard le 25 mai 2020 avant minuit heure de Ndjamena (GMT+1), avec en objet « Candidature pour la révision du plan de gestion des sites des Lacs d'Ounianga ».

Les dossiers de candidature doivent comprendre : une offre technique et une offre financière. L'offre technique devra contenir (sans être exhaustif) une demande, la méthodologie d'évaluation (en précisant les outils de collecte des informations et d'analyse), la compréhension des TDRs, le Plan de travail, le CV du Consultant mettant en exergue les prestations du candidat. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (honoraires, frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.).